

ESPACES PUBLICS

Espaces extérieurs Gagarine Truillot

Création d'un espace vert et d'une aire de jeux

Demande de subventions auprès des partenaires financiers

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 22 juin 2006, la Ville approuvait le lancement des études urbaines ainsi que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à l'élaboration du projet de renouvellement urbain sur le quartier Gagarine/Truillot.

Le diagnostic préalable, réalisé en 2005, par Habitat Territoires et Conseil (HTC) a permis de dégager les enjeux d'amélioration devant nécessiter des actions sur les court et moyen termes dans l'attente du projet urbain, à savoir :

- l'amélioration de la propreté et de l'entretien des parties communes (ascenseurs, cages d'escaliers, halls) et le renforcement des interventions dans les logements,
- l'amélioration de la politique de proximité (renforcer l'équipe d'intervention sur le site, mieux traiter les réclamations liées aux problèmes techniques et aux troubles de voisinage, structurer la relation avec les locataires en développant des moyens de communication),
- l'amélioration des espaces verts et des jeux,
- l'amélioration du stationnement.

Suite à ce diagnostic et dans le cadre des engagements pris par la Ville auprès des habitants, plusieurs groupes de travail (Ville, OPHLM, locataires) ont ainsi été créés sur l'année 2006 avec pour objectif d'améliorer la gestion urbaine de proximité (gestion du patrimoine, vie sociale, amélioration des espaces extérieurs).

Concernant les espaces extérieurs, 3 thèmes (amélioration des jeux et terrains de sport, espaces verts et stationnement) ont été jugés prioritaires sur lesquels la Ville et l'OPHLM, soucieux, dans l'attente du projet urbain, d'améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants, ont souhaité développer des actions. Il s'agit de :

- l'amélioration du plateau sportif (délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2006),
- la création d'un nouvel espace vert de convivialité et d'une aire de jeux (objet de la présente délibération),
- le stationnement (une étude de l'OPHLM est en cours).

Le terrain de l'ancien tennis, espace minéral et peu fréquenté, sera transformé en espace vert de proximité et de convivialité :

- en son cœur, une placette (500 m², maintien de l'enrobé existant, installations de bancs et de corbeilles) entourée de verdure (plantation de 12 Paulownia, engazonnement),
- et une aire de jeux destinée aux tout-petits, âgés de moins de 3 ans (100 m², plusieurs modules de jeux). Elle sera utilisée par la crèche lors de ses horaires d'ouverture et par l'ensemble des enfants de la cité.

Les travaux de plantation seront réalisés cet hiver, (janvier ou février en fonction du versement de la subvention), l'aire de jeux et les surfaces engazonnées le seront au 2nd trimestre 2007, pour une réalisation terminée, livrable en juin 2007.

Le coût de cet aménagement est estimé à 110 500 € TTC (45 000 € pour l'aire de jeux, 65 500 € pour l'espace vert).

Pour ces 2 réalisations, je vous propose donc de solliciter les subventions suivantes :

- pour la réalisation de l'espace vert, 30 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Général du Val-de-Marne,
- pour l'installation d'une nouvelle aire de jeux, 40 % du montant HT du coût auprès de la CAF.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

ESPACES PUBLICS

Espaces extérieurs Gagarine Truillot

Création d'un espace vert et d'une aire de jeux

Demande de subventions auprès des partenaires financiers

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le contrat de ville 2001-2006,

vu sa délibération du 22 juin 2006 approuvant le lancement des études urbaines ainsi que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à l'élaboration du projet de renouvellement urbain sur le quartier Gagarine/Truillot,

considérant la nécessité d'agir sur l'amélioration des espaces extérieurs de la cité Gagarine dans l'attente de la mise en œuvre du projet urbain par la création d'un espace vert et d'une aire de jeux,

considérant qu'il convient, pour la réalisation de ces actions, de solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général du Val-de-Marne,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 36 voix pour et 4 voix contre

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès du Conseil Général du Val-de-Marne une subvention, à hauteur de 30 % du montant HT, des travaux pour la réalisation de l'espace vert et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention, à hauteur de 40 % du montant HT du coût pour la réalisation d'une aire de jeux.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 NOVEMBRE 2006